

Le secteur associatif comme expert territorial.

Le cas des quartiers « dits sensibles »

Sabrina Sinigaglia-Amadio



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/leportique/755>

DOI : [10.4000/leportique.755](https://doi.org/10.4000/leportique.755)

ISSN : 1777-5280

Éditeur

Association "Les Amis du Portique"

Référence électronique

Sabrina Sinigaglia-Amadio, « Le secteur associatif comme expert territorial. », *Le Portique* [En ligne], Archives des Cahiers de la recherche, mis en ligne le 15 avril 2006, consulté le 27 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/leportique/755> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/leportique.755>

Ce document a été généré automatiquement le 27 août 2022.

Tous droits réservés

Le secteur associatif comme expert territorial.

Le cas des quartiers « dits sensibles »

Sabrina Sinigaglia-Amadio

Introduction

- 1 Ce travail repose sur une thèse de sociologie en cours qui analyse le secteur associatif comme expert local du territoire. Au sens de la sociologie de l'expertise¹, l'expertise ne se réduit pas à l'expertise patentée de ceux qui possèdent le titre d' « expert », mais caractérise tous ceux qui sont amenés à occuper une position d'expertise. Les acteurs associatifs peuvent être considérés et étudiés en tant qu'experts dans la mesure où leur pratique les conduit d'une part à être en situation d'expertise (première dimension) et d'autre part à mobiliser un savoir d'expert (seconde dimension). Ils articulent ainsi une expérience de la localité (le quartier « dit sensible »²) et un ensemble de savoirs construits et empruntés notamment – et de plus en plus – aux sciences sociales (sociologie, démographie, anthropologie, etc.). Les acteurs associatifs, souvent pourvus de diplômes du travail social, construisent une territorialité du quartier et de sa population. Qu'il s'agisse d'une construction cognitive ou pratique, ces expertises produisent de nombreux effets. Ainsi, le travail social a été (et de plus en plus depuis les années 1960³) analysé successivement par la sociologie critique⁴ – sous l'angle de la normalisation et de la domination sociale – et la sociologie pragmatique⁵ – dans une perspective constructiviste posant le travail associatif comme le résultat d'une construction de problèmes sociaux à laquelle sont attachées des modalités de prise en charge – suivant à la fois l'évolution sociétale (notamment les dispositifs de politique publique depuis 1977⁶ et de décentralisation depuis 1984) et l'évolution des processus de qualification et de professionnalisation du travail associatif⁷. Cet article se propose de dresser un panorama des rôles et missions du secteur associatif sur les quartiers « dits sensibles », selon la formule consacrée. Nous verrons au cours de la démonstration que ces missions et rôles peuvent être rassemblés sous le principe de la normalisation. Quelle que soit la mission, elle a pour fonction sous-jacente de normaliser les comportements, les discours, les pratiques des individus. Au cours de l'étude menée pour réaliser cette thèse, nous avons pu constater que le travail du

secteur associatif repose sur l'interaction entre trois types d'acteurs : les usagers (habitants des quartiers), les acteurs associatifs (salariés et bénévoles) et les institutions sociales (du public comme du privé : Etat, services déconcentrés, Ecole, Justice, Police, Santé, entreprises, etc.)

- 2 D'un point de vue méthodologique, l'analyse se fonde sur une investigation d'une durée de quatre années⁸ auprès de personnels associatifs oeuvrant sur des quartiers « dits sensibles », tous statuts et compétences⁹ confondus (salariés et bénévoles allant du vacataire, de l'intervenant ponctuel au permanent au directeur, en passant par le président et les bénévoles eux aussi aux caractéristiques diverses). Le corpus rassemble une cinquantaine d'entretiens formels et informels, des questionnaires et des analyses textuelles. La démarche qui sera adoptée ici s'inscrit dans une ethnosociologie du secteur associatif et visera à dégager les catégories de l'action des acteurs eux-mêmes. Ainsi, nous nous attacherons à restituer les mots des acteurs, en ce qu'ils construisent les discours mais font également sens dans leurs pratiques.
- 3 Préalablement à l'analyse des rôles et missions en direction des trois types d'acteurs identifiés, il s'agit de présenter rapidement l'investissement territorial consenti par les structures associatives. Pour certaines il s'agit d'une intention directement orientée vers le quartier pour lui-même, pour d'autres d'une circonstance, pour d'autres encore d'une stratégie de développement interne voire une réponse à une demande institutionnelle.

Un secteur associatif aux motifs de création multiples : un investissement territorial spécifique

- 4 Le motif de création d'une structure associative sur un quartier « dit sensible » le plus souvent cité par les acteurs de terrain rencontrés est « la réponse à un besoin »¹⁰. Ce besoin est identifié par des acteurs divers, dans des circonstances et des situations d'expertise également variées. Cela peut faire suite à une étude locale d'acteurs associatifs, de travailleurs sociaux, de personnels de services de soins, d'éducation, etc. ou à des orientations politiques nationales identifiant des publics cibles ou des questions sociales prioritaires. Mais d'une manière générale, cette création répond à un choix politique de s'installer sur ce territoire. Un deuxième motif de création associative répond cette fois à un choix de type organisationnel se traduisant par une extension territoriale d'une structure associative. Dans ce cas, le territoire en tant que tel n'est pas réellement visé. Cela répond à une stratégie de développement propre à la structure associative, passant par exemple par l'implantation d'antennes locales. Ensuite, répondre à une demande institutionnelle – autre motif – répond à un choix plutôt administratif. Dans ce cas, le territoire peut-être visé pour lui-même ou non en fonction de la demande et de l'objet de l'association. Enfin, un dernier motif peut être identifié comme étant une réaction à un événement ponctuel survenu sur le territoire. Cette création répond alors directement à un attachement au quartier pour lui-même. Ici, nous parlerons d'un choix affectif.
- 5 Ces différents motifs de création sont à mettre en lien avec les caractéristiques des « fondateurs ». En effet, selon leurs origines militantes (politique, syndicale, associative), locales (être du quartier, de la ville), scolaires (une formation du travail social, par exemple), professionnelles (métier ayant un lien direct ou indirect avec le travail associatif), statutaires ou générationnelles (être à la retraite par exemple), on constate alors que les acteurs ne développent pas le même argumentaire de justification de la création de la structure. Selon l'identité des acteurs investis, le

rapport au quartier sera différent et les objectifs des structures seront également plus ou moins territorialement inscrits. Quels sont alors concrètement ces rôles et missions ?

Les missions à destination des publics usagers : un ensemble classique

- 6 On constate que l'image dominante du secteur associatif reste celle d'un secteur reposant sur des métiers « à vocation¹¹ » et notamment à vocation sociale. L'analyse sociologique nous confronte cependant à des types d'emploi très diversifiés aux orientations multiples. Ainsi, même si le recrutement dans le secteur associatif repose sur une base vocationnelle et sur la valorisation de qualités personnelles comme le don, le déni de soi, le désintéressement, la charité, le militantisme, des critères classiques et traditionnels tels que les qualifications (diplôme, expérience) constituent des instruments de mesure à part entière pour intégrer les emplois du secteur associatif¹². Agir en direction des publics usagers revient donc à articuler plusieurs dimensions du travail associatif aux logiques parfois antinomiques renvoyant à des pratiques de gestion sociale, de normalisation ou de militantisme. Pour les acteurs associatifs, il s'agit de faire preuve d'un « idéalisme pragmatique¹³ » c'est-à-dire de « s'adapter aux possibilités sans renier les valeurs¹⁴ ».
- 7 Bien souvent les missions sont multiples et non exclusives d'une structure, sauf quelques exceptions monopolistiques (régie de quartier, hébergement d'urgence, prévention spécialisée). Les actions mises en oeuvre sont alors pensées en fonction des caractéristiques du public : âge, sexe, statut (chômeur, RMiste, retraité, scolaire) et appartenance territoriale (quartier, hors quartier). Elles sont également mises en oeuvre dans des temporalités multiples : actions sur le long terme (traitement de fond visant à résoudre la cause du problème) et actions ponctuelles (traitement immédiat du symptôme¹⁵). La rhétorique justificative¹⁶ des actions évolue selon que les structures aient une visée occupationnelle, gestionnaire ou émancipatrice, même si dans les trois cas, il s'agit d'une mise à disposition d'un espace d'échanges. Concrètement, un atelier de cuisine ou de Français peut être mis en oeuvre pour lui-même, en tant que lieu d'activité, de loisirs (visée occupationnelle : « on fait ») ; il peut l'être pour lui-même et pensé comme un lieu de formation ou un relais local à mission de service public (visée gestionnaire : « on relaie ») ; ou enfin, il peut l'être dans un objectif autre que celui de faire la cuisine ou d'apprendre le Français en étant un lieu de sociabilité ou d'évasion, par exemple (visée émancipatrice : « on provoque »). Cependant toutes les actions ne seront pas mobilisées par tous les types de structures, certaines répondant davantage à une visée qu'une autre. C'est notamment le cas d'actions telles que les ateliers de socialisation professionnelle, qui ne seront mobilisées que par des structures à visée gestionnaire ou émancipatrice.
- 8 Ce contexte posé, nous pouvons identifier trois sous-ensembles de rôles et missions à destination des publics usagers que nous nommerons « création et/ou maintien du lien social », « gestion sociale et mise en action » et « action collective ».
- 9 Par « création et/ou maintien du lien social », il s'agit de considérer des actions qui visent à *développer un dialogue, une écoute¹⁷, à animer le quartier, à toucher un maximum de monde, à soutenir et partager des moments et des actions, ou encore à créer un lieu de repère communautaire intemporel*. Ces quelques dimensions confèrent aux structures associatives des rôles d'*intermédiaire, de relais, de soutien, de couveuse*. Dans ce cas, cela répond directement à l'image dominante du secteur associatif, la dimension d'aide sociale étant prégnante.

- 10 Par « gestion sociale et mise en action », nous entendons un ensemble d'actions, déclinées par les acteurs sous des vocables tels que *faire agir, sensibiliser à des questions au cœur de la vie sociale telles que la santé, l'éducation, le travail, l'emploi, l'environnement mais également des questions culturelles, artistiques, responsabiliser, autonomiser, mettre au travail, en emploi, orienter, informer, redonner du sens aux choses et revaloriser les personnes, insérer socialement, intégrer socialement, former, socialiser, gérer la paix sociale, donner envie de, améliorer une situation sociale en échec, poser et imposer des règles de vie commune voire rendre le quartier « normal », travailler sur l'image du quartier en « publicisant » les actions menées*. Ici, le concept « d'entrepreneur de morale »¹⁸ rend assez justement compte du travail réalisé et du rôle des structures en tant que *garant, contrôle social, formateur* voire normalisateur. Discuter chacun des termes proposés, notamment ceux qui font débat en sciences sociales (« insertion » ou « intégration sociale ») serait tout à fait nécessaire. Le manque de place ne nous le permet pas. Néanmoins, en prenant les termes globalement, on constate qu'ils empruntent tous au registre de l'éducation, de la morale et plus encore de la normalisation (Cf. extrait d'entretien ci-dessous). Cette opération, comprise dans un double sens, vise à rendre ordinaire (évacuer l'épithète « sensible » du quartier, pour le dire autrement) et à cadrer, poser des limites (dans le sens de normer). Cette normalisation est opérée en direction des usagers eux-mêmes¹⁹ mais également en direction « des autres » c'est-à-dire les autres quartiers, les villes alentours, les habitants « normaux » des quartiers « normaux »²⁰. Il s'agit, comme le dirait Goffman, de proposer un « apprentissage des rôles »²¹ et de réduire le décalage entre « identité sociale réelle » et « identité sociale virtuelle »²² des habitants des quartiers « dits sensibles ». Autrement dit, il s'agit de réparer à la fois la « carrière »²³ et la « face » des individus. Ainsi, nous sommes au cœur de ce que Goffman nomme « la relation de service »²⁴ qui met en relation des acteurs « réparateurs », professionnels voués « au service personnalisé » et des usagers dépendants de l'action des premiers. Ces actions se traduisent tant par un travail de réparation de la face, de l'image que d'un travail d'auto-réparation – pourrions-nous dire – de la part des usagers²⁵.
- 11 *Extrait d'entretien avec un responsable d'une structure associative proposant des logements d'urgence et des actions de formation et socialisation professionnelle : « Il y a une dizaine d'années, on a engagé un clodo alcoolo jeune avec des problèmes de vie, etc. on lui a fait des contrats de travail et de formation. Aujourd'hui on a fait une formation de bon niveau et il gère l'entraide-logement. D'abord TUC, puis plusieurs mesures. On a utilisé ces mesures pour donner un coup de pouce à des gens qui ont des problèmes. Avec les "chantiers d'insertion", on encadre des gens en CES. C'est dans le BTP, des femmes non qualifiées, des handicapés ou des RMistes qui sont en déficit d'emploi. Pour ces personnes, on a les chantiers d'insertion qui bénéficient d'une formation. L'objectif c'est d'intégrer un emploi normal. Souvent les parcours c'est CES puis CEC puis un emploi normal dans l'association. »*
- 12 Enfin, par « action collective », nous entendons un ensemble de missions regroupant des actions qui visent à *politiser, éveiller les consciences politiques, citoyennes, « militantiser »* ou encore *réparer ou du moins réduire les injustices, les inégalités sociales*. Cela fait alors osciller le secteur associatif entre un rôle de *porte-parole* et de *militant*. En tant que « professionnels repérés »²⁶ donc experts équipés et citoyens engagés, les acteurs associatifs tentent de sensibiliser les publics à des questions plus larges relevant du « vivre ensemble », de la politique au sens grec du terme. Sans réellement œuvrer dans le sens d'une mobilisation collective, au sens de la sociologie des mobilisations, il s'agit de faire émerger un autre rapport à l'autre et à l'organisation sociale. Aussi, à la

différence d'autres groupes qualifiés d'« exclus »²⁷, les habitants de quartiers « dits sensibles » ne sont pas encore dans une logique d'organisation protestataire collective en tant que telle.

- 13 Des tensions, émanant du secteur associatif lui-même ou d'usagers, existent concernant ces rôles et missions du secteur associatif. Les intentions véritables des actions menées sont alors interrogées : sont-elles mises en œuvre à destination des publics ou ne visent-elles pas à satisfaire les intérêts propres des acteurs associatifs voire des structures elles-mêmes (gagner en notoriété, en prestige, en reconnaissance sociale et surtout institutionnelle voire gagner de l'argent) ? Ces tensions n'annihilent pourtant pas l'action positive des structures. Les actions sont socialement et économiquement utiles pour les usagers pour les diverses raisons que l'on a déjà pu citer mais elles le sont également pour les acteurs associatifs. Quelles formes prennent-elles concernant ces acteurs ?

Des missions en direction des acteurs associatifs : une découverte pas toujours assumée par les acteurs de terrain.

- 14 Là encore, les missions sont multiples et largement fonction des personnels, de leur statut, de leur parcours, etc. Trois sous-ensembles peuvent ici également être dégagés : « utilité sociale », « création économique » et « militantisme »
- 15 Par « utilité sociale », nous renvoyons aux logiques visant à « occuper » utilement les individus. Cela se traduit dans les discours recueillis par *se valoriser, mettre en lien, socialiser, justifier sa retraite, établir un échange, occuper son temps*. Le secteur associatif, dans ce cas, joue un rôle de socialisateur, proposant ce que l'on peut appeler des « loisirs socialement utiles » pour les bénévoles et des « activités rémunérées socialement utiles » pour les salariés (Cf. extraits d'entretiens ci-dessous). Il s'agit alors de mutualiser des compétences et des moyens (humains et non humains).

16

- 17 Extrait d'entretien avec une salariée d'une structure associative de type communautaire : « c'est ce que je voulais, faire du social, c'est être utile, servir à quelque chose sur cette terre. »

- 18 Extrait d'entretien avec un bénévole d'une structure associative de type généraliste visant à faciliter la création de son propre emploi à des chômeurs et RMistes : « Je suis venu. Hmm...j'ai pris rendez-vous et j'ai eu euh...j'ai passé à un moment une sorte presque d'entretien à double sens où euh...[la structure associative] racontait ce qu'elle faisait puisque je savais euh...sans la connaître, de notoriété ou pour d'autres raisons, mais pas...pas comment ils fonctionnaient et donc pour euh...pour créer un partenariat, entre guillemets, il faut être deux...euh...pour faire un bout de chemin ensemble et donc euh...un entretien bilatéral où ils m'ont dit comment ils fonctionnaient et je leur ai dit qui j'étais. Et quel était mon parcours. Et pourquoi je voulais être là. »

- 19 Le premier extrait cité ci-dessus illustre la position la plus souvent soutenue par les acteurs rencontrés. Le second extrait, lui, propose une vision non habituelle du bénévole, qui tranche avec l'image convenue du bénévole « de bonne volonté », « engagé » ou « militant ». Ici, la rencontre et la nature de la relation est pensée comme un partenariat, un échange de compétences. La structure offre un lieu de socialisation utile. Le « loisir socialement utile » est pensé, notamment par ce retraité, comme un espace de plaisir pour soi mais aussi en direction des autres. Dans cette perspective, il existe un contrat (moral) entre le bénévole et la structure associative : la structure

offrant un lieu de loisir et le bénévole offrant en échange ses compétences et son expérience professionnelles.

- 20 Par « création économique », il s'agit de regrouper un ensemble d'actions visant une *mise en emploi* et à *(se) donner une utilité sociale*. Dans ce cas, le secteur associatif est envisagé comme un employeur comme un autre ou encore un tremplin vers un emploi. On peut alors repérer quelques parcours types. Un premier traduit un bénévolat en salariat. Il est notamment proposé à des individus (qui peuvent être des usagers, comme on l'a vu dans la partie précédente mais pas nécessairement) sans qualification dans un souci de formation sur le tas. L'obtention progressive d'une expérience socioprofessionnelle voire de qualifications par le passage de diplômes (BAFA et diplômes du travail social) fait alors du secteur associatif un lieu de formation et de socialisation professionnelle pour des individus démunis socialement. Un second parcours s'opère au sein même du salariat avec une évolution progressive, une carrière²⁸ dans les dispositifs de la Politique Publique de l'Emploi passant des CES, CEC, à l'Emploi-Jeune, à l'adulte-relais pour aboutir idéalement au CDI temps plein. Ces parcours peuvent être proposés par les structures elles-mêmes mais ces dernières peuvent faire l'objet d'une instrumentalisation, les individus utilisant les actions à d'autres fins. Pour exemple, ce cas d'individus, ayant eu connaissance qu'une structure associative formaient des bénévoles à l'outil informatique afin d'encadrer des jeunes sur des projets, qui se sont présentés comme bénévoles potentiels et qui, une fois la formation reçue, s'en sont allés avec une ligne supplémentaire sur leur *curriculum vitae*. Dans d'autres cas, les deux parties ont conscience du caractère provisoire et utilitaire de la relation. C'est notamment le cas de structures offrant des actions de soutien scolaire qui recrutent comme animatrices²⁹ d'ateliers de lecture des stagiaires encore étudiantes dans des IUFM dans le cadre de leur stage de formation. A terme, ces étudiantes seront amenées à quitter la structure pour intégrer un poste d'enseignante au sein de l'Education Nationale. Enfin, les modalités organisationnelles du secteur associatif peuvent à terme *user* les personnels, comme ils le disent. Le caractère précaire des structures (lié principalement au financement par projet, annuellement négociable) additionné aux tensions inter-associatives inattendues – compte tenu de l'image militante et engagée du secteur associatif³⁰ – parfois proches d'une *concurrence entre deux boulangeries situées dans la même rue* (emploi-jeune d'une structure de soutien psychosocial) contribuent à faire émerger parfois un *turn over* des personnels (tant bénévoles que salariés) non négligeable (Cf. extrait d'entretien ci-dessous).
- 21 Extrait d'entretien avec un responsable d'une structure de type communautaire : « Et puis un week-end sur deux qui saute donc au bout d'un moment t'en as marre et puis plus tu commences à comprendre les choses, plus tu deviens compétent, plus tu te formes, tu deviens diplômé, tu vois d'autres gens, tu vois comment ça se passe ailleurs. T'as pas forcément envie de continuer à galérer. Parce que moi, j'aspire un peu à autre chose. Au début, ici, moi je ne connaissais rien. Aujourd'hui, j'ai fait un peu le tour. Voir autre chose. »
- 22 Enfin, par « militantisme », sur le même mode que dans la partie précédente, il s'agit d'entendre un ensemble d'actions mises en œuvre afin de sensibiliser les acteurs associatifs à des questions sociétales telles que *aider à l'émancipation des femmes* ou *changer les mentalités*, notamment concernant des questions telles que la lutte contre le racisme, contre le sexisme, l'homophobie, etc. Dans ce cas le secteur associatif tente d'une certaine façon de se renouveler en créant une sorte de relève militante en

insufflant des idées, des valeurs aux personnels (bénévoles comme salariés) non (encore) militants qui conçoivent davantage leur structure comme un lieu d'emploi comme un autre (Cf. extrait d'entretien ci-dessous).

- 23 Extrait d'un entretien avec un responsable d'une structure de type communautaire :
« On essaye de créer des militants associatifs, créer des entités associatives. par exemple [telle structure à X]. »

Des missions en direction des institutions : un ensemble contrarié

- 24 En plus de l'ensemble de missions classiques à destination des publics, de l'ensemble plus confidentiel, moins assumé en direction des acteurs associatifs eux-mêmes, s'ajoute des missions en direction des institutions sociales. Ici, on entre dans l'espace de la critique où les acteurs associatifs oscillent entre une rhétorique de l'instrumentalisation (les pouvoirs publics (ab)usant des compétences et de la position plutôt acceptée des acteurs associatifs dans la sphère publique liée à une image globalement positive auprès de la population) et une rhétorique de la castration (faibles moyens financiers alloués pour effectuer les tâches demandées).

- 25 Là encore, trois types de missions peuvent être identifiés en direction des institutions : une « extension de réseau », une « substitution » et une « activation »

- 26 Par mission d'« extension du réseau local », il s'agit du volet relevant de l'action partenariale comme outil principal du secteur associatif. Cet impératif du travail en partenariat donc en réseau est à la fois une injonction des financeurs et une demande des acteurs associatifs eux-mêmes en ce que ce mode de travail réticulaire est le plus opératoire, non pas tant parce qu'il évacue des tensions, des logiques concurrentielles mais parce qu'il rend possible une action globale. Il s'agit alors d'être un *relais*, de *développer des ponts entre associations, entre institutions et aussi entre associations et institutions*. Cette catégorie indigène de « pont », mobilisée à l'occasion d'entretiens pour imager le discours tenu est loin d'être anodine. Mark Granovetter³¹, définissant ce concept comme « une ligne dans un réseau, qui constitue le *seul* chemin possible reliant deux points », note que « les ponts jouent un rôle important dans les phénomènes de diffusion. ». Penser en ces termes résume donc assez justement la logique d'efficacité souhaitée par les acteurs associatifs. L'objectif, ici, vise en effet une *opération de transformation que ce soit une transformation sociale, une transformation du quartier, une transformation des rapports sociaux, des manières de travailler, etc.* Qu'ils se définissent comme *complément social, gare de triage* ou *bras armé des pouvoirs publics*, les acteurs associatifs se positionnent comme les acteurs de terrain, *ceux qui connaissent vraiment le terrain parce [qu'ils y sont] tous les jours*. Cette posture experte qu'ils adoptent et qui leur est conférée (par les institutions, les usagers voire les chercheurs en sciences sociales) les équipe, au même titre que le réseau en tant que tel. En effet, penser le réseau en tant que tel comme un équipement du secteur associatif fait écho à « la force des liens faibles »³² analysée par Granovetter. Et bien qu'il existe des tensions, des concurrences, comme nous l'avons rapidement souligné plus haut, la rhétorique de la complémentarité domine dans ce cas le principe de justification des acteurs associatifs. Ce qui n'est pas toujours le cas.

- 27 En effet, le monde du secteur associatif n'est pas un pays où il fait toujours bon vivre. Les tensions et phénomènes de concurrence laissent parfois un goût amer au point, pour les acteurs associatifs, de changer de ton et de passer d'une rhétorique de la complémentarité à une rhétorique (très) critique. C'est ce que nous nommons « substitution ». Dans ce cas, le ressenti et le travail d'auto-définition des acteurs

associatif empruntent à la logique de *substitut* ou de *palliatif*, avec des expressions telles que *être au service des politiques*, avoir un rôle de *service après-vente pour les pouvoirs publics* voire carrément de *service public* ou d'*antenne* ou de *service déconcentré des pouvoirs publics*. Ici, ce positionnement critique renvoie le plus souvent au caractère subi du partenariat, notamment avec les pouvoirs publics, principaux financeurs et donc (in)directement « donneurs d'ordre », qui n'a que l'apparence du partenariat et qui se traduit davantage par une relation déséquilibrée qu'une réelle collaboration, plaçant les acteurs associatifs dans une position de simples exécutants.

- 28 Enfin, une dernière mission consiste en une « activation ». Cela rejoint très largement le côté militant cherchant à faire émerger une prise de conscience politique collective des usagers évoqué dans les parties précédentes. On tombe alors dans la rhétorique de la dénonciation le plus souvent accompagnée de propositions visant à faire entendre aux institutions une autre transformation que celle qu'elles proposent. C'est notamment à cette occasion que s'offre aux acteurs associatifs la possibilité la plus directe de faire preuve de leur expertise, en se basant sur les multiples équipements à leur disposition.

Conclusion

- 29 Pour conclure, nous proposons de faire converger les différents points de la problématique de la thèse à venir (rapport au territoire, type d'action et identité de la structure) sous forme d'une typologie des structures associatives.
- 30 Comme nous l'avons vu, le type de la structure est à mettre en lien avec son rapport au territoire et les actions mises en œuvre et inversement. Aussi peut-on distinguer des structures à visée occupationnelle, militante et gestionnaire.
- 31 Pourquoi des structures à visée occupationnelle ? Le terme renvoie au fait de mettre à disposition un certain nombre d'activités de loisirs. Il s'agit d'animer le quartier. Concernant le rapport au territoire de ce type associatif, on observe un centrage exclusif sur le quartier, sans intention visant une extension territoriale de la structure (création d'une nouvelle antenne dans un autre quartier, par exemple), ni même des actions proposées aux publics (il s'agit de faire des actions sur le quartier pour la population du quartier). *Faire sortir du quartier*³³ ne constitue pas un objectif de ce type associatif. Dans la même logique, le travail concernant l'image du quartier sur le reste de la ville ne constitue pas non plus une préoccupation, en tout cas il n'y a pas non plus d'intention *a priori* à cet égard. Si l'action a un écho favorable, tant mieux, mais ce n'est pas ce qui est visé. La tension classique entre centre et périphérie n'a pas non plus de grand sens pour analyser ce qui est mis en place. Quant à la question du vécu discriminé (le fait de résider dans un quartier étiqueté « dit sensible »), elle ne fait pas là non plus l'objet d'un traitement spécifique. Il s'agit uniquement d'animer le quartier, de le faire vivre ensemble.
- 32 Quelle différence avec les structures à visée militante ? Le choix des termes n'est évidemment pas anodin. La logique à l'œuvre, ici, est une logique d'action dans le sens de « faire agir » mais également « faire réagir », aider à l'émancipation. Le public visé est large et fonction des actions elles-mêmes, plus ou moins globales, plus ou moins spécifiques : elle peut s'étendre d'un petit groupe de quelques habitants (catégorisé selon divers critères : femmes, jeunes, chômeurs, immigrés ou étrangers, hommes, pères, etc.) jusqu'à l'ensemble de la population du quartier. Le territoire est ici envisagé dans une réflexion globale. Il s'agit d'opérer un travail sur l'image du territoire (le réhabiliter, le rendre « normal », le déstigmatiser) à la fois en travaillant en direction de la population du territoire (transformer la population et les

« mentalités » de celle-ci) et en direction des autres quartiers (réflexion Centre/périphérie, banlieues, quartiers dits sensibles/non sensibles). *Faire sortir du quartier* constitue un objectif important, tant pour étendre une mobilité territoriale limitée des femmes et filles³⁴ que pour favoriser une mixité sociale pour tous et toutes. Les actions ne sont donc pas tournées exclusivement vers le territoire, au risque de tomber dans une logique d'enclave. Le territoire en tant que tel est alors pensé comme un équipement de la boîte à outil des acteurs associatifs. Agir sur, avec et pour le territoire, et notamment son identité propre peut conduire à une situation d'échanges, bref à la création de lien(s) (faibles/forts).

- 33 Comment des structures à visée gestionnaire se positionnent-elles ? La visée gestionnaire d'une structure se mesure à sa capacité de prise en charge de fonctions traditionnellement investies par d'autres acteurs sociaux (institutions ou entreprises privées à but lucratif) : gérer, éduquer, insérer, etc. Elles sont à la fois complémentaires et substitutives. Territorialement parlant, de même que pour les structures occupationnelles, on observe un centrage sur le quartier. Mais à la différence de ces dernières, il s'agit de prendre en charge prioritairement le quartier mais dans un souci de cohabitation avec les autres territoires. Ainsi, on assiste à un important travail partenarial entre structures de ce type (dans le souci d'une prise en charge globale et optimale des usagers) avec une nette division du travail au niveau des structures (et à l'interne des structures) pour s'occuper du territoire. Les actions mises en œuvre consistent alors en une application de dispositifs étatiques, construits et pensés en lien avec des caractéristiques de publics définis comme prioritaires en termes d'emploi, d'éducation, de formation, de santé, de culture, etc. Par contre, même si le partenariat inter-structures existe (même avec des structures implantées sur d'autres territoires), des actions visant une transformation de l'image du quartier et de sa population sur les autres quartiers ne sont pas conduites. Il s'agit strictement de s'occuper du territoire à l'interne et notamment de régler les difficultés des usagers. Il ne s'agit pas d'animer le quartier mais – et en cela elles se rapprochent des structures militantes – de proposer des actions éducatives, formatrices visant à l'émancipation, à l'amélioration des conditions de vie des habitants.
- 34 La diversité de ces structures, des actions et des principes de justification associés à ces dernières nous donnent à voir l'étendue de la palette de cet expert local du territoire que constitue le secteur associatif. C'est lourdement équipé de savoirs (« savoir-faire », « savoir-comprendre », « savoir-combiner »³⁵) que son travail de normalisation peut s'opérer.

BIBLIOGRAPHIE

Amadio S., « Quel usage de la compétence au sein du secteur associatif ? » in *Contraintes, normes et compétences au travail. Les régimes de mobilisation*, IX^{ème} Journées de Sociologie du travail, Paris, 27 et 28 nov. 2003, pp27-35.

- Archambault E., *Le secteur sans but lucratif : associations et fondations en France*, Economica, Paris, 1996, 261p.
- Bachmann Ch. Et Leguennec N., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de la politique de la ville*, Albin Michel, Paris, 1996, 557p.
- Becker H., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, (1963, The Free Press of Glencoe, A Division of Macmillan Publishing Co., Inc.) 1985, 247p.
- Boltanski L., Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 1991, 483p.
- Boltanski L., *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Métailié, Paris, 1993, 287p
- Boltanski L. et Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Coll. essais, Paris, 1999, 843p.
- Debbasch Ch., Bourdon J., *Les associations*, PUF, Coll. Que sais-je ?, Paris, (1995) 2002, 126p.
- Donzelot J., *La police des familles*, Minuit, Paris, 1977
- Dubet F., *Le déclin de l'institution*, Seuil, Coll. l'épreuve des faits, Paris, 2002, 421p, pp231-268.
- Goffman E., *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Eds. de Minuit, Coll. le sens commun, Paris, 1968, 447p
- Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, 1 – La présentation de soi ; 2 – Les relations en public, Paris, Ed. Minuit, 1973.
- Goffman, E. *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Ed. Minuit, 1975.
- Granovetter M., *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 2000, 238p.
- Habermas J., *L'espace public*, Eds. Payot, Paris, (1962) 1993, 324p
- Hughes E.C., *Le regard sociologique*, Eds. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1996, 344p.
- Ion J., *La fin des militants ?*, Editions de l'Atelier, Paris, 1997, 120p
- Ion J., *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Dunod, Paris, (1991) 2000, 166p.
- Ion J. et Ravon B., *Les travailleurs sociaux*, La découverte, Coll. Repères, Paris, (1984) 2002), 120p.
- Juan S., « L'utilité sociale de l'activité associative face à la professionnalisation et à la « marchandisation », *Sociologie du travail*, n°41, 1999, pp195-207.
- Laville J.-L., « Le tiers secteur : un objet d'étude pour la sociologie économique », *Sociologie du travail*, n°42, oct-déc. 2000, pp531-550
- Leveratto J.-M., *La mesure de l'art. Sociologie de la qualité artistique*, La dispute, Paris, 2000, 413p
- Paradeise C. « Rhétorique professionnelle et expertise », *Sociologie du travail*, 1985, n°1
- Sinigaglia-Amadio S., « La distinction de genre est-elle pertinente dans la lutte contre les discriminations dites « ethniques » ? » (chap. 9), in Galloro P., Serré A. et Tisserant

P., (sous la dir.) *Diagnostic territorial stratégique dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre les discriminations sur le territoire du contrat de ville de l'agglomération messine*, Rapport final de diagnostic, FASILD, octobre 2005, pp156-178.

Tissot S., « Identifier ou décrire les « quartiers sensibles » ? Le recours aux indicateurs statistiques dans la politique de la ville », *Genèses*, n°54, mars 2004, pp90-111.

Trépos J.-Y., *La sociologie de l'expertise*, PUF, Coll. Que sais-je, Paris, 1996, 127p.

Verdès-Leroux J., *Le travail social*, Minuit, Paris, 1978

NOTES

1. Trépos J.-Y., *La sociologie de l'expertise*, PUF, Coll. Que sais-je, Paris, 1996, 125p.
2. Concernant l'historique de cette catégorisation stigmatisante, voir l'article de Tissot S., « Identifier ou décrire les « quartiers sensibles » ? Le recours aux indicateurs statistiques dans la politique de la ville », *Genèses*, n°54, mars 2004, pp90-111. L'auteur montre notamment comment, à la suite de travaux statistiques depuis le début des années 90, divers critères sont venus spécifier ces quartiers. Parmi ces critères, on retrouve classiquement le taux de chômage, l'échec scolaire, la taille du parc HLM (qui est liée à une proportion de ménages défavorisés). Mais on trouve également des critères tels que la proportion de jeunes voire le taux d'immigration – qui jusque là n'avait jamais constitué un handicap social ou économique pour un territoire.
3. Voir Juan S., « L'utilité sociale de l'activité associative face à la professionnalisation et à la « marchandisation », *Sociologie du travail*, n°41, 1999, pp195-207.
4. Sur ce point, voir entre autres Donzelot J., *La police des familles*, Minuit, Paris, 1977, Verdès-Leroux J., *Le travail social*, Minuit, Paris, 1978 etc. Précisons que ces deux ouvrages sont ceux qui ont été les plus mobilisés dans la formation des travailleurs sociaux par la suite. Cf. Dubet F., *Le déclin de l'institution*, Seuil, Coll. l'épreuve des faits, Paris, 2002, 421p, pp231-268.
5. Voir entre autres Boltanski L. et Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, Coll. essais, Paris, 1991, 483p, Boltanski L., *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Métailié, Paris, 1993, 287p, Boltanski L. et Chiapello E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Coll. essais, Paris, 1999, 843p.
6. Concernant l'histoire des dispositifs et la chronologie de la politique de la ville, voir Bachmann Ch. Et Leguennec N., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de la politique de la ville*, Albin Michel, Paris, 1996, 557p.
7. Pour une analyse historique plus poussée des travailleurs sociaux, voir Ion J. et Ravon B., *Les travailleurs sociaux*, La découverte, Coll. Repères, Paris, (1984) 2002), 120p. et Juan S., *art. cit.*
8. Entre 2001 et 2005 : une étude principale à partir de dix monographies ainsi que des enquêtes annexes d'une durée plus ou moins longue et aux finalités multiples (rapports individuels et collectifs, analyse-bilan)
9. Amadio S., « Quel usage de la compétence au sein du secteur associatif ? » in *Contraintes, normes et compétences au travail. Les régimes de mobilisation*, IXème Journées de Sociologie du travail, Paris, 27 et 28 nov. 2003, pp27-35.
10. Concernant cette rhétorique du besoin mobilisée par les experts, voir Paradeise C. « Rhétorique professionnelle et expertise », *Sociologie du travail*, 1985, n°1 et Trépos, J.-Y., *op. cit.*, p57

11. Cette expression, que nous construisons, ici, renvoie à la rhétorique omniprésente au sein du secteur associatif du militantisme, de la vocation, de la fibre (sociale). Cela renvoie également à la construction historique du secteur. Voir, entre autres Archambault E., *Le secteur sans but lucratif : associations et fondations en France*, Economica, Paris, 1996, 261p ; Debbasch Ch., Bourdon J., *Les associations*, PUF, Coll. Que sais-je ?, Paris, (1995) 2002, 126p.
12. L'émergence de ces critères de recrutement est à mettre en lien avec les processus de professionnalisation et de qualification du secteur associatif. A ce propos, voir, entre autres Ion J., *La fin des militants ?*, Editions de l'Atelier, Paris, 1997, 120p qui indique, notamment, que certaines structures associatives recrutent leurs salariés par petites annonces. Cette modalité de recrutement constitue un indicateur intéressant notifiant l'appropriation des canons industriels, marchands par le secteur associatif.
13. Ion J. *op. cit.*, 1997, pp74-77 et Ion J., *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Dunod, Paris, (1991) 2000, 166p.
14. Ion, *op. cit.*, 2000, p119.
15. Métaphore médicale que nous construisons, ici, à la suite de Goffman E., *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Eds. de Minuit, Coll. le sens commun, Paris, 1968, 447p, p383.
16. Boltanski L., Thévenot L., *op. cit.*, 1991, 483p ; Trépos J.-Y., *op. cit.*, pp57-58.
17. Comme nous l'avons indiqué préalablement, tous les termes mis en italiques renvoient à des expressions, mots voire extraits d'entretiens.
18. Défini par H. S. Becker, comme « ceux qui créent les normes et ceux qui les font appliquer. », p171 dans *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, (1963, The Free Press of Glencoe, A Division of Macmillan Publishing Co., Inc.) 1985, 247p, Chapitre 8, pp171-188.
19. La normalité les concernant est notamment d'occuper une activité salariée.
20. Les concernant, il s'agit davantage d'un travail sur l'image, un travail visant une transformation de l'opinion publique en faisant une bonne « publicité » des quartiers et de leurs habitants. Sur cette question, voir Habermas J., *L'espace public*, Eds. Payot, Paris, (1962) 1993, 324p, pp246-260.
21. Goffman E., *La mise en scène de la vie quotidienne*, 1 - La présentation de soi ; 2 - Les relations en public, Paris, Ed. Minuit, 1973.
22. Goffman E., *Stigmate, les usages sociaux des handicaps*, Paris, Ed. Minuit, 1975.
23. Hughes E.C., *Le regard sociologique*, Eds. de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1996, 344p. Voir les chapitres 10 et 11, pp165-185.
24. Goffman E. *op. cit.*, 1968, pp375-438.
25. Sur cette question, voir Leveratto J.-M., *La mesure de l'art. Sociologie de la qualité artistique*, La dispute, Paris, 2000, 413p, qui décrit une triple dimension (éthique, technique et esthétique) des projets des acteurs culturels (artistes notamment). Les projets créés par les acteurs associatifs connaissent également cette triple dimension dans la mesure où ils servent à « faire faire », à « valoriser » les individus et à les « enrichir ».
26. Trépos J.-Y., *op. cit.*, p17.
27. Voir les travaux en sociologie des mobilisations sur les « exclus », les “Sans” de Daniel Mouchard, « L'émergence des “Sans” dans l'espace public », entretien avec Sonia Pignot, 2005, Cécile Péchu, « Quand les exclus passent à l'action », *Politix*, n°34, 1996, Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, Presses de Sciences Po, Paris, 1998, entre autres.

28. Becker H., *Opus Cit.*
29. « animatrices » parce que seules des femmes étaient concernées dans les cas analysés.
30. Notamment une salariée était extrêmement critique en faisant état du caractère nuisible de l'image dominante du secteur associatif comme secteur avec « des vieux bénévoles de bonne volonté ». Selon elle, le secteur associatif aujourd'hui est professionnalisé, compétitif et concurrentiel. Voir sur ce sujet, Laville J.-L., « Le tiers secteur : un objet d'étude pour la sociologie économique », *Sociologie du travail*, n°42, oct-déc. 2000, pp531-550.
31. Granovetter M., *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, Coll. Sociologie économique, Paris, 2000, 238p, p51.
32. Granovetter, *op. cit.*, pp45-73.
33. Autrement dit, faire entrer l'individu dans l'« atelier » du « réparateur » en l'éloignant du quartier, « facteur pathogène » si l'on suit la terminologie goffmaniennne. Cf. Goffman E. *op. cit.* 1968, p386 et suivantes.
34. Cf. Sinigaglia-Amadio S., « La distinction de genre est-elle pertinente dans la lutte contre les discriminations dites « ethniques » ? » (chap. 9), in Galloro P., Serré A. et Tisserant P., (sous la dir.) *Diagnostic territorial stratégique dans les domaines de l'intégration et de la lutte contre les discriminations sur le territoire du contrat de ville de l'agglomération messine*, Rapport final de diagnostic, FASILD, octobre 2005, pp156-178.
35. Trépos, J.-Y., *op. cit.*, p67.

RÉSUMÉS

Penser le secteur associatif sur les quartiers « dits sensibles » comme expert local du territoire revient à envisager son action sur un ensemble de missions multiples à destination de trois groupes sociaux principaux : les publics usagers, les acteurs associatifs eux-mêmes et les institutions et pouvoirs publics. L'expert équipé (de savoirs « savoir-faire », « savoir-comprendre », « savoir-combiner ») œuvre ainsi au travail de normalisation du territoire.

If we consider the community worker as a local expert of the so called, in France, “sensitive neighbourhoods”, we can achieve a better understanding of this kind of activity from the point of view of the three main local groups it concerns : the community organizations' members, their audiences and the local authorities. In this context, the community worker has to combine three types of competences — know-how, social capital, and care — to succeed in the normalization of the everydaylife of the area he operates in.

AUTEUR

SABRINA SINIGAGLIA-AMADIO

Sabrina Sinigaglia-Amadio est actuellement ATER à l'université Paul-Verlaine de Metz. Après effectué des travaux en sociologie de la famille (traitant la question des relations de fratrie), de l'emploi et de l'éducation (sur le rapport à l'emploi et à la formation des

étudiants et sur les situations d'apprentissage), des rapports collectifs relevant de la sociologie de l'action publique (diagnostics préalables à la mise en place de Contrats Locaux de sécurité) et de l'immigration (rapport concernant la lutte contre les discriminations), elle s'intéresse aujourd'hui, à travers un travail de thèse suivi par Jean-Marc Leveratto, à la question du traitement social des quartiers « dits sensibles » par le secteur associatif sous l'angle de la sociologie de l'expertise.